



CARPIQUET (CALVADOS)

Déchets verts : un compostage de proximité par un agriculteur

Au début des années 1990, l'agglomération caennaise cherchait à définir une solution cohérente et rationnelle à l'élimination des déchets verts.

A l'issue d'une expérimentation engagée **en mai 1993, M. Rouzin, exploitant agricole, a mis en œuvre une des premières installations de compostage de déchets verts à la ferme en France.**

Plus de 7 000 m² d'aires bétonnées (anciennes infrastructures d'aviation), une main d'œuvre agricole et des matériels existants ont ainsi pu être valorisés.



La plate-forme de compostage

Synergie entre l'exploitation agricole et la plate-forme de compostage



Le pont-bascule

En 1994, l'unité de compostage a obtenu l'autorisation de traiter 5 000 t/an, capacité portée à 6 000 t/an depuis 1997. Les végétaux, pesés à leur arrivée, sont livrés par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets ménagers (apports représentant les trois quarts des tonnages), par des paysagistes et les services espaces verts des communes.

Afin de limiter les charges d'amortissement, l'installation fonctionne avec des matériels agricoles (chargeur et épandeur), l'exploitant ayant recours à des sociétés spécialisées pour le broyage. La plate-forme emploie un peu plus d'une personne à plein temps et a régulièrement recours à l'exploitation agricole pour des prestations de services complémentaires.

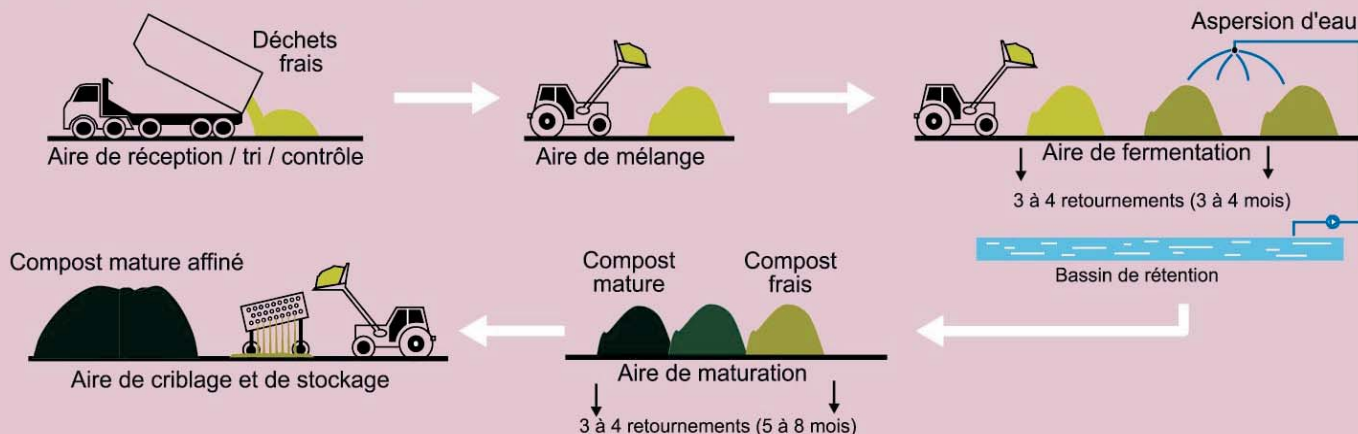


Le criblage du compost

En 2001, les 5 978 tonnes de déchets verts traités ont fourni 1 710 tonnes de compost (30 % de rendement matière).

Après 8 à 12 mois de compostage, l'amendement mature est écoulé, soit à l'état brut auprès des agriculteurs (les ventes s'effectuent en janvier pour une utilisation en grande culture), **soit après criblage**, auprès des paysagistes, des collectivités et des particuliers (les ventes s'étalent alors sur toute l'année avec une période de pointe au printemps à l'occasion des plantations ornementales).

Synoptique du compostage lent à l'air libre



BIOMASSE NORMANDIE

Descriptif technique

Capacité de traitement	6 000 t/an
Infrastructures	
• Surface bétonnée	8 500 m ²
• Bassin de rétention des eaux usées	300 m ³
Matériel	
	1 pont-bascule
	1 chargeur
	1 épandeur
	1 pelle mécanique
	2 pompes + 1 réseau d'arrosage
	1 matériel de criblage artisanal
Exploitation	
• Temps de travail	2 500 h/an
• Nombre de retournements par andain	7
• Durée du compostage	8 à 12 mois
Date d'autorisation	1995

Données économiques

Investissement		
Coût total		347 k€ TTC
Aides publiques		100 k€ HT
Compte de résultat (2001)		
• Charges	€ HT/t	%
Consommables (carburant,...)	2,1	10
Maintenance et sous-traitance (exploitation agricole, broyage)	5,8	26
Personnel	3,5	16
Autres charges (impôts et taxes, assurances,...)	1,8	8
Amortissement technique et frais financiers	6,2	28
Résultat	2,7	12
Total	22,1	100
• Produits	€ HT/t	%
Droits de dépôt	20,6	93
Vente du compost	1,5	7
Total	22,1	100

Les annuités d'amortissement représentent 28 % du coût de traitement des déchets verts alors qu'elles excèdent souvent 40 % sur d'autres unités de compostage. Les droits de dépôt facturés aux fournisseurs de déchets verts s'élèvent à 20,6 € HT/t en moyenne. SOCOMPOST applique toutefois des tarifs différenciés en fonction des déchets verts réceptionnés : de 15 € HT/t pour les tontes/feuilles à 28 € HT/t pour les branches/tailles et les déchets collectés en sacs papiers.

Partenaires

Maître d'ouvrage	SOCOMPOST SA Chemin de la Motte 14650 carpiquet Tél. : 02 31 26 58 65
Etude de faisabilité Maîtrise d'oeuvre et assistance à l'exploitation	BIOMASSE NORMANDIE 42, avenue du 6 juin 14000 Caen
Exploitant	SOCOMPOST SA
Gérant	M. Gilbert Rouzin
Financeurs	• Conseil régional de Basse-Normandie • ADEME